

- La BAfD approuve la sélection finale d'un soumissionnaire et l'attribution du contrat.

Les modalités de paiement varient selon la nature des travaux à effectuer dans le cadre du projet et selon les critères et conditions négociés. En règle générale, les acomptes représentent entre 15 et 30 % du prix prévu au contrat. Les déboursements se font dans la devise qui a servi à établir le prix contractuel. Les travaux effectués par les consultants sont supervisés par l'emprunteur; lorsque ces travaux sont terminés, l'emprunteur est tenu de remplir un rapport d'évaluation du rendement du consultant qui les a effectués et de remettre ce rapport au personnel de la BAfD pour information seulement.

Les sociétés qui cherchent à obtenir des contrats financés par la BAfD, à titre de fournisseurs ou de consultants, doivent d'abord évaluer les risques financiers, économiques et politiques qu'il y a à faire des affaires dans les pays visés. Une telle analyse doit toujours consister, entre autres choses, à vérifier si un pays est en retard dans ses remboursements à la BAfD et (ou) si son nom figure sur la liste des pays frappés de sanctions (on peut se procurer cette liste en s'adressant au MAECI ou à l'OLIFI-Abidjan). Les sociétés concernées feraient bien également de toujours souscrire une assurance des exportations ou toute autre forme de protection pour leurs contrats. À cet égard, la Société pour l'expansion des exportations (SEE) peut s'avérer une importante source d'aide et de conseils judicieux.

Les consultants individuels embauchés par la BAfD

À l'occasion, la BAfD embauche directement des consultants, sans que l'emprunteur n'intervienne, afin d'augmenter son propre personnel dans les cas où elle a besoin des services de certains spécialistes ou encore lorsque ses employés permanents ne suffisent plus à la tâche. Habituellement de courte durée (entre 5 et 10 semaines), les affectations individuelles sont généralement pour des activités telles que la préparation des mandats ou la réalisation d'éléments précis des études sectorielles ou des études de préinvestissement dans les projets. Les procédures d'embauche de tels consultants sont relativement informelles et l'obtention des contrats de cette nature dépend habituellement du réseau de contacts que possèdent les consultants au sein de la Banque, de même que de leur expérience et de leur réputation. L'établissement d'un tel réseau de contacts nécessite de fréquentes visites au siège de la BAfD.

L'inscription : Les firmes d'experts-conseils peuvent s'inscrire à la Banque en faisant parvenir au siège de la BAfD un exemplaire de leur formulaire d'inscription au répertoire informatique sur les consultants — DACON. Les consultants doivent être conscients que l'inscription est une formalité et que la Banque ou ses emprunteurs ont rarement recours au répertoire informatique pour recruter des consultants. Toutefois, il se peut que la Banque s'en serve pour vérifier la nationalité ou l'expérience des firmes dont les noms figurent sur les listes restreintes présentées par l'emprunteur à la Banque pour examen. *Au début de 1996, la Banque avait entrepris de renouveler sa banque de données sur les firmes de consultants. Toutes les firmes sont donc invitées, si ce n'est déjà fait, à s'inscrire à la Banque. Par la suite, l'inscription doit être mise à jour à tous les deux ans.* Il existe également un formulaire